



LES RISQUES MAJEURS A LYON



INFORMATIONS
ET RÉFLEXES

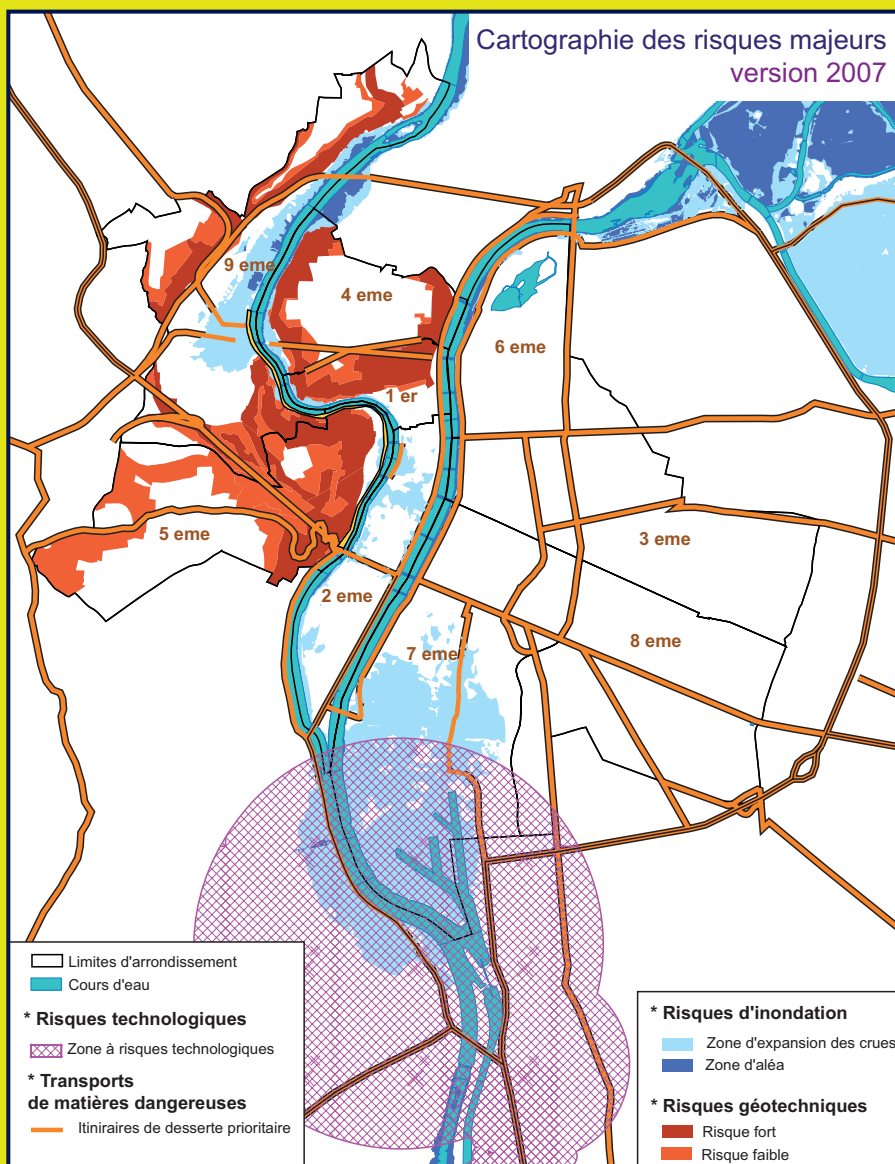
www.lyon.fr

..... AVANT-PROPOS

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lyon a réalisé, avec ses partenaires, des actions de prévention afin de réduire les risques et leurs conséquences.

Ce dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) présente les risques auxquels la ville peut être exposée, ainsi que les consignes de sécurité à appliquer.

Ce document est à conserver et les informations qu'il contient sont à diffuser largement.



..... QUELS RISQUES ?

Le risque majeur naturel ou technologique se caractérise par sa faible fréquence et sa gravité (nombreuses victimes, dommages importants...).

→ La ville de Lyon est exposée à 5 risques majeurs :



INONDATIONS



**MOUVEMENT
DE TERRAIN**



**RISQUE
INDUSTRIEL**



**TRANSPORT
DE MATIÈRES
DANGEREUSES**



**RUPTURE
DE BARRAGE**

..... QUE FAIT LA VILLE ?

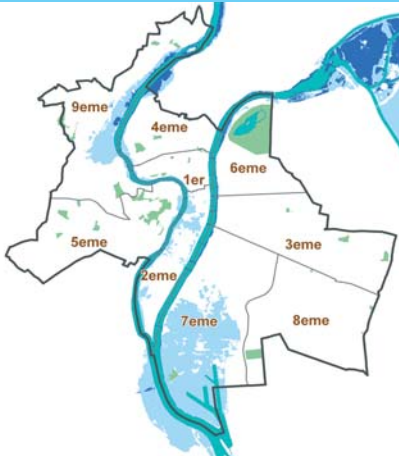
Un dispositif de veille 24h/24, 7jours/7 permet d'intervenir sur tous les événements qui ont des conséquences sur les personnes ou les biens. En cas de crise majeure, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde.

Ce plan est réalisé par la Ville et a pour finalité la protection de la population, de l'environnement et des biens. Il prévoit des moyens d'actions, l'organisation et l'activation de cellules de crise et la coordination avec les services de secours extérieurs.

Il prévoit également des moyens d'alerte, utilisant un système d'appel automatisé qui permet l'envoi de messages sur les téléphones, télécopieurs et par courriels.



INONDATIONS



..... Actions de la Ville

En cas d'alerte inondation déclenchée par la procédure de "Vigilance alerte aux crues" mise en place par l'Etat, la Ville suit l'évolution des niveaux du Rhône et de la Saône. Si nécessaire, elle met en œuvre les mesures prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde.

..... Localisation

La Saône

Ses crues sont caractérisées par des montées lentes du niveau d'eau.

Les bas ports, parkings, péniches d'habitation ou recevant du public et certains quartiers du 9^{ème} arrondissement peuvent être inondés.

Le Rhône

Ses crues sont caractérisées par des montées soudaines du niveau d'eau.

Les bas ports, parkings, péniches d'habitation ou recevant du public peuvent être inondés.

Les crues marquantes à Lyon :

1955 : crue de la Saône (6,50 m au pont La Feuillée)

Mars 2001 : crue de la Saône (5,55 m au pont La Feuillée)

..... Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
Respectez les
consignes des
autorités



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours



Fermez
portes,
fenêtres,
sopiraux,
aérations



Fermez
le gaz et
coupez
l'électricité



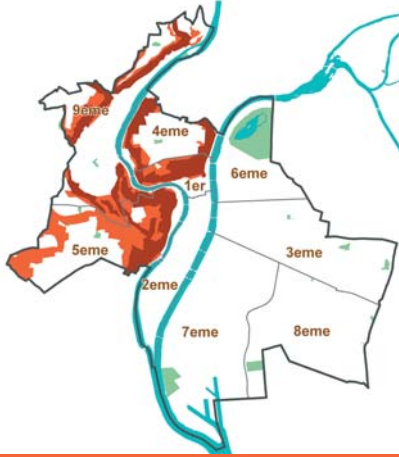
Limitez vos
déplacements
pour ne pas
vous exposer
ou encombrer
les secours



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs
s'en chargent



Montez à
pied dans
les étages



MOUVEMENT DE TERRAIN

..... Actions de la Ville

Depuis 1930, la Ville a mis en œuvre une politique de gestion du risque "mouvement de terrain" et créé une commission d'experts, la Commission des balmes*.

Plus récemment, elle a défini des zones à risques géotechniques et précisé les missions de la commission.

Elle donne un avis sur les nouvelles constructions, les mouvements de terrain, les cavités ou anomalies pouvant survenir sur les balmes.

De nombreuses visites préventives sont régulièrement effectuées sur le terrain.

*On désigne par "balme", tout coteau escarpé, pente ou talus.
Ces balmes ont été affectées de glissements et d'éboulements naturels.

..... Localisation

Les secteurs concernés par ce risque sont tout ou partie des 1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème} et 9^{ème} arrondissements.

- 13 novembre 1930 : catastrophe de Fourvière
- 8 mars 1932 : glissement de la Croix-Rousse à Caluire
- 31 juillet 1977 : effondrement d'un immeuble cours d'Herbouville

..... Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
Respectez les consignes des autorités



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
Ne prenez pas l'ascenseur



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



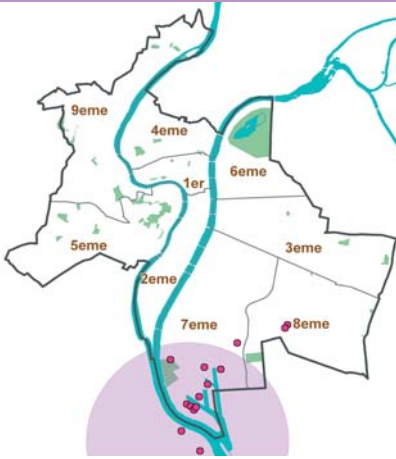
N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Eloignez-vous de la zone dangereuse
Rejoignez le lieu de regroupement



RISQUE INDUSTRIEL



..... Actions de la Ville

Dix établissements dits "à risques" sont implantés à Lyon.

Pour chaque établissement, les services de la préfecture réalisent un Plan particulier d'intervention (PPI) qui organise les moyens de secours en cas d'accident majeur.

La Ville a pris connaissance des études de danger et des PPI et adapté en conséquence ses documents d'urbanisme.

..... Localisation

Les secteurs concernés par ce risque sont une partie du 7^{ème} et du 8^{ème} arrondissements.

Les risques industriels marquants à Lyon :

29 juin 1979 : explosion usine Givaudan-France, rue Paul Cazeneuve

Juin 1987 : explosion et incendie au Port Edouard Herriot

..... Et moi, je fais quoi ?



Écoutez la radio
Respectez les
consignes des
autorités



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours



Rentrez
rapidement
dans le
bâtiment le
plus proche



Ne fumez
pas,
pas de
flamme ni
d'étincelles



Limitez vos
déplacements
pour ne pas
vous exposer
ou encombrer
les secours



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs
s'en chargent



Fermez et calfeutrez
portes, fenêtres et
ventilations



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

..... Actions de la Ville

La traversée de la Ville par voie routière est interdite aux transporteurs de matières dangereuses, sauf pour les livraisons.

Des horaires et des axes de circulation privilégiés sont définis en fonction de l'implantation des stations services, des industries et des sites sensibles comme les écoles, les marchés, ...

..... Caractéristiques

Le transport de matières dangereuses s'opère par :
voies routières, axes ferroviaires, canalisations, plateformes multimodales, voies navigables.

..... Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
Respectez les consignes des autorités



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



RUPTURE DE BARRAGE



..... Actions de la Ville

Les ruptures de barrages sont des accidents extrêmement rares.

Le seul barrage pouvant présenter un risque pour l'agglomération lyonnaise est celui de Vouglans (600 millions de m³) situé dans le Jura.

Les grands barrages font tous l'objet d'un Plan particulier d'intervention (PPI), établi par les services de l'Etat.

En cas d'alerte la Ville mettrait en œuvre les mesures prévues dans le Plan communal de sauvegarde.

..... Caractéristiques

La rupture brutale et imprévue du barrage entraînerait la formation d'une vague de submersion d'environ 10 mètres de hauteur.

Elle pourrait atteindre Lyon 9 heures après la rupture.

..... Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
Respectez les
consignes des
autorités



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours



Fermez
portes,
fenêtres,
soulèvements,
aérations



Gagnez
les
hauteurs
rapidement



Limitez vos
déplacements
pour ne pas
vous exposer
ou encombrer
les secours



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs
s'en chargent



Montez à
pied dans
les étages



Fermez
le gaz et
coupez
l'électricité

..... LES MOYENS D'ALERTE



HAUTS PARLEURS MOBILES :
disposés sur des véhicules de la police municipale



PANNEAUX À MESSAGES VARIABLES :
situés dans des endroits stratégiques de la ville



SYSTÈME D'ALERTE AUTOMATISÉ :
envoi d'un message sur les téléphones mobile ou fixe des personnes inscrites sur le service d'alerte de la Ville de Lyon



RÉSEAU NATIONAL D'ALERTE RNA



→ Carte de vigilance Météo France



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux, d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: mistral, orage d'été) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Pas de vigilance particulière requise.

→ Carte vigicrue ministère de l'écologie et du développement et de l'aménagement durables



Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.



Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.



Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.



Pas de vigilance particulière requise.

• Fiche état des risques :

Depuis le 1er juin 2006, en cas de vente ou de location, “une fiche état des risques” doit être obligatoirement établie par le notaire ou le bailleur et annexée au contrat de vente ou de location.

Elle peut être remplie sur la base d'informations mises à disposition par le préfet dans le **Dossier communal d'information** (DCI).

A Lyon, le DCI est consultable sur le site de la Ville (www.lyon.fr) et la fiche à compléter est téléchargeable.

Les mairies d'arrondissement et le service des enquêtes administratives vous accueillent du lundi au vendredi, pour vous aider dans cette démarche.

• Informations générales :

Préfecture du Rhône

Tél : 04 72 61 60 60

Site : www.rhone.pref.gouv.fr

Météo France

Site : www.meteofrance.com

SPiRAL

Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise.

Site: www.lyon-spiral.org

DiREN

Direction régionale de l'environnement - Rhône-Alpes.

Tél : 04 37 48 37 18

Site : www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

DRiRE

Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes

Tél : 04 37 91 44 00

Site : www.rhone-alpes.drire.gouv.fr

Grand Lyon

Tél : 04 78 63 40 40

Site : www.grandlyon.com

LES BONS RÉFLEXES



INONDATIONS



..... Et moi, je fais quoi ?



Fermez portes,
fenêtres, soupinaux,
aérations



Montez à pied
dans les étages



Gagnez les
hauteurs
rapidement



Fermez le gaz
et coupez
l'électricité

MOUVEMENT DE TERRAIN



..... Et moi, je fais quoi ?



Dès les premiers signes,
évacuez les bâtiments
et n'y retournez pas
Ne prenez pas l'ascenseur



Eloignez-vous de la zone
dangereuse
Rejoignez le lieu de
regroupement

RISQUE INDUSTRIEL



..... Et moi, je fais quoi ?



Rentrez rapidement
dans le bâtiment
le plus proche



Fermez et calfeutrez
portes, fenêtres et
ventilations



Ne fumez pas,
pas de flamme
ni d'étincelles

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



..... Et moi, je fais quoi ?



Rentrez rapidement
dans le bâtiment
le plus proche



Fermez et calfeutrez
portes, fenêtres et
ventilations



Ne fumez pas,
pas de flamme
ni d'étincelles

RUPTURE DE BARRAGE



..... Et moi, je fais quoi ?



Fermez portes,
fenêtres, soupinaux,
aérations



Montez à pied
dans les étages



Gagnez les
hauteurs
rapidement



Fermez le gaz
et coupez
l'électricité

ET DANS TOUS LES CAS



Ecoutez le radio
Respectez les
consignes des autorités



Limitez vos déplacements
pour ne pas vous exposer
ou encombrer les secours



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école, les
professeurs s'en chargent